

BBGI ESG Swiss Equities

Alain Freymond – Associé - CIO



Août 2018

Incertitudes sur le marché des actions suisses

Au mois d'août, les actions suisses ont été marquées par un regain d'incertitude lié notamment aux faibles volumes échangés ainsi qu'aux événements fortuits affectant les marchés. Sur le terrain environnemental, social et de gouvernance (ESG), les sociétés financières Zurich Assurance, Crédit Suisse ainsi que la Banque cantonale bâloise sont concernées.

Baisse généralisée des marchés actions

La tendance haussière du mois dernier laisse place au retour de la volatilité sur les marchés actions. Le marché des actions suisses (indice SPI) affiche une baisse de -1.45% et l'indice SMI termine le mois sur un résultat de -2.19%. A contrario, les indices des « mid caps » et des « small caps » tirent leur épingle du jeu en enregistrant des performances respectives de +0.60% et +0.58%.

Les résultats des indices BBGI ESG Swiss Equities reflètent ce climat boursier défavorable. En effet, l'indice « Core », composé des 20 premières entreprises suisses, termine le mois sur une baisse de -2.57%, l'indice « Mid », composé des 40 premières, affiche un résultat de -1.85% et l'indice « Broad », composé de 60 entreprises, clôture ce huitième mois de l'année sur une note quelque peu meilleure que celle enregistrée par le SPI (-1.36%).

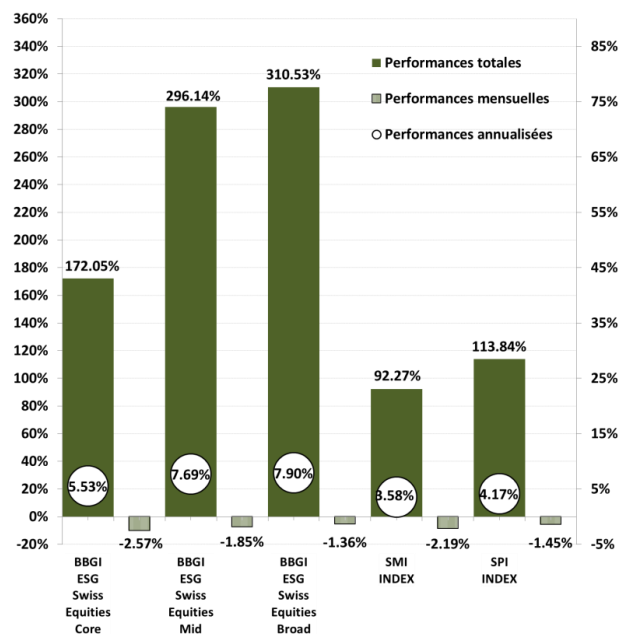
En ce qui concerne les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, le secteur de la finance est au cœur des controverses.

La filiale portugaise de Zurich Assurance accusée de former un cartel avec 4 autres assureurs

L'autorité de concurrence portugaise a accusé 5 assureurs et 14 directeurs de former un cartel. Cette affaire a été connue après la communication des griefs de la part de l'autorité précitée après qu'elle ait initié le processus en mai 2017 suite à une plainte qui lui aurait été adressée par des sociétés ayant participé à l'accord. Selon l'AdC, une entente de fixation des prix et de partage du marché aurait été entendue entre les assureurs Fidelidade, Lusitania, Multicare, Seguradoras Unidas ainsi que la filiale portugaise de Zurich Assurance.

L'accord aurait duré environ 7 ans et aurait eu un impact sur le coût des assurances contractées par les clients de ces compagnies

Performances des indices BBGI ESG Swiss Equities vs. SMI et SPI 12.1999 - 08.2018



et plus particulièrement pour les grandes entreprises dans les sous-branches des accidents du travail, de la santé et de l'automobile. Les sociétés présumées victimes de cette entente représenteraient près de 50% du marché de chaque sous-branche concernée.

Ces dénonciations feraient suite au programme Clemency prévoyant un régime spécial de réduction et même d'exemption des amendes pour la première entreprise dénonçant l'entente à laquelle elle participe dans les affaires portant sur des cartels faisant l'objet d'enquête par la Cour suprême.

Malgré l'avis d'illégalité qui aurait été adopté le 21 août 2018, le résultat final de l'enquête n'est pas encore déterminé, les entreprises ayant la possibilité d'exercer leur droit d'être défendues et entendues dans le cadre de l'infraction dont elles font objet.

Crédit Suisse licencie deux cadres de sa branche londonienne pour agression sexuelle

La grande banque Suisse aurait récemment mis fin au contrat de deux collaborateurs de ses bureaux londoniens après avoir eu connaissance de nouveaux éléments sur une présumée agression sexuelle. L'affaire remonterait à 2010 et n'avait débouché sur aucune accusation pour motif de faute de preuve suffisante.

La victime présumée, inspirée par les récentes accusations au sein du milieu bancaire, aurait alors fait parvenir en janvier dernier deux lettres à Tidjane Thiam, PDG de Crédit Suisse, qui aurait eu connaissance des accusations par le Financial Times et aurait demandé l'ouverture d'une nouvelle investigation en mars. Cette dernière aurait alors démontré que le cadre concerné ainsi qu'un autre manager de la banque avaient dissimulés des informations importantes lors de la première enquête.

En réaction à cette affaire, les pratiques de lutte contre le harcèlement de l'établissement ont été modifiées et les enquêtes à caractère sexuel seront dorénavant traitées par son ombudsman pour l'éthique et les comportements.

La banque cantonale bâloise paiera 60.4 millions de dollars pour régler son différent fiscal avec les Etats-Unis

Le conflit fiscal entre les Etats-Unis et la BKB prend fin, le ministère américain de la justice aurait trouvé un accord et son règlement avoisinerait les 60.4 millions de dollars.

L'établissement concerné était visé pour l'aide qu'il aurait apporté à des citoyens américains afin de dissimuler leurs biens des autorités fiscales de leur pays. La banque détenait en 2010 près de 1144 comptes de citoyens américain pour une valeur fiscale de 813.2 millions de dollars, beaucoup de ces comptes n'auraient alors jamais été déclarés.

Cet accord serait alors bénéfique pour la BKB qui aurait déclaré avoir constitué dès décembre 2013 des provisions atteignant 100 millions de francs. Dès lors, la trentaine de millions restant pourront être dissous ce qui aurait pour effet de gonfler le chiffre d'affaire de la banque.

La Banque cantonale bâloise faisait partie de l'un des derniers établissements à ne pas avoir réglé son contentieux avec le ministère américain de la Justice. Il ne resterait actuellement que la banque privée Pictet, la banque zurichoise Rahn+Bodmer ainsi que la filiale suisse de l'HSBC qui seraient encore en attente d'un jugement.